

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille huit, le 31 janvier, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gérard SONGY

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2008

- *ARCINS : Claude GANELON*
- *ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Gérard SONGY, Georges MONTMINOUX.*
- *CANTENAC : Jean-Pierre SEYNAT, Marie-Christine BONDON, Roger DEGAS*
- *CUSSAC : Jean-Claude MARTIN, Alain BLANCHARD*
- *LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD*
- *LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Jacques GILET*
- *LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Philippe DUCAMP, Guy GUINARD, Martine VALLIER*
- *MACAU : Jean-Claude VERGES, Christel COLMONT, Didier MEDAN pouvoir à G. DUBO*
- *MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Patrice PUJOL, Dominique METREAU*
- *LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Anne Marie BENTENAC, Bernard FRAICHE, Michel LANÇADE, Serge MAGNAUD, Josette JEGOU, Christian VELLA*
- *SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE*

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Jean SORGE.

Concerne : 08-02 – COMPTE DE GESTION 2007 - Approbation

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

- ❖ - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, en précisant qu'il n'y a pas eu de journée complémentaire,
- ❖ - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ❖ - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire est invité à examiner le Compte de Gestion 2007, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés à la présente délibération.

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Si tel est votre avis, dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2007 de Monsieur le Trésorier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ▶ approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2007 tel que présenté ci-dessus.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 6 février 2008

Le Président,
Siège
à
Margaux
Gérard DUBO

